

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 mars 2020.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Marie Gratton, maire**  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Richard Émond, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT ABSENTS :** Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1  
(absence motivée)  
Simon Landry, conseiller au siège no. 3  
(absence motivée)

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** Yves Roy, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, Marie Gratton, la séance est ouverte à 20h05.

**RÉS.01.03.20**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

21. a) Rés. Mandat confié à la firme Akifer pour effectuer la révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection des puits nos. 1, 2 et 3 / Subvention & Budget rég.
21. b) Rés. Mandat de représentation confié à Me Jean-François Roy, avocat, dans les dossiers en instance devant le Tribunal administratif du travail en lien avec le congédiement de deux pompiers / Budget rég.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.03.20**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **MONSIEUR RENALD ROY**, conseiller au siège numéro 2, soit et est nommé *maire suppléant de la Ville de Cap-Chat*, et ce, pour la période s'échelonnant du **3 mars au 6 juillet 2020**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.03.20**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit et est approuvé tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.04.03.20**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7637 à #7660** ainsi que **#32059 à #32115**, pour un montant total de **1 006 490.58 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture d'une lettre datée du 12 février 2020 en provenance de deux ministères, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en lien avec la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

**RÉS.05.03.20**

**FORMATION « LA TOURNÉE FER ET EAU » POUR LES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX ET LES CONSULTANTS / VIA 360 – 727768 CANADA INC. – 175. \$ + TX – BUDGET RÉG.**

**VU** la tenue d'une formation intitulée « La Tournée Fer et Eau » dispensée à Rimouski et permettant aux gestionnaires municipaux et aux consultants de bénéficier d'une demi-journée technique visant à évaluer, corriger et prolonger la durée de vie utile des conduites d'aqueduc en fonte;

**PAR CE MOTIF**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que monsieur **Michaël Béland**, directeur des Travaux publics de la Ville de Cap-Chat, **soit et est autorisé à assister à la formation « La Tournée Fer et Eau »** qui se tiendra à Rimouski, le 10 mars prochain; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.03.20**

**ACCUEIL DE LA MANIFESTATION « LES PRIX EXCÉLAN LOISIR ET SPORT » - ÉDITION 2020**

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat est sollicitée par l'URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour agir à titre de Ville hôte de la manifestation « Les Prix ExcÉlan loisir et sport », édition 2020, le 6 juin prochain;

**ATTENDU QUE** le gala offre une reconnaissance régionale aux bénévoles et organismes qui se sont démarqués au cours de l'année 2019;

**ATTENDU QUE** l'évènement offre à la ville l'opportunité de se faire connaître dans l'ensemble de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**ATTENDU QUE** les coûts liés à l'organisation de l'évènement impliquent peu de dépenses pour la municipalité;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE d'être l'hôte de la manifestation « Les Prix Excélan loisir et sport », édition 2020, le 6 juin 2020, et ratifie la signature du protocole d'entente signé le 28 janvier 2020 par le directeur général et greffier de la municipalité et le 10 février 2020 par la directrice générale de l'URLS GÎM.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.03.20**

**VILLE DE CAP-CHAT ET CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (CITQ) – DÉLÉGATION D'AUTORITÉ**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **NOMME le directeur général et greffier**, monsieur Yves Roy, pour la **représenter auprès de la Corporation de l'Industrie touristique du Québec pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier 136953**, à savoir : CHALETS DE LA BAIE-DES-CAPUCINS, 100 route de la Baie à Cap-Chat (secteur Capucins), Québec GOJ IHO dont elle est l'exploitant, et **AUTORISE celui-ci à signer tout document en lien avec la mise en oeuvre du dossier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.03.20**

**AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES À DEL À L'ARÉNA / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD – 7 356.05 \$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures** nos. 5064, 5065, 5068 et 5070 du 30-01 et 11-02-2020, de **Les Installations électriques M. Richard**, au montant de **7 356.05 \$ + taxes**, pour l'installation de luminaires à DEL à l'aréna de Cap-Chat; cette somme étant appropriée au **budget régulier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.03.20**

**AUTORISER FORMATION WEBINAIRE « CERTIFICAT EN PLANIFICATION DE LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX » / NAMS CANADA INC. – 1 423.80 \$ TX INCL. – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE madame Marie Gratton, maire, messieurs Yves Roy et Michaël Béland**, respectivement directeur général-greffier et directeur des travaux publics, à **s'inscrire et suivre la formation webinaire « Certificat professionnel en planification de la gestion d'actifs municipaux »** dispensée par NAMS Canada Inc., au coût de **1 423.80 \$ taxes incluses**; cette somme étant prélevée au **budget régulier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.03.20**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR MANDAT D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE À LA VILLE DE CAP-CHAT / GROUPE AKIFER INC. – 990. \$ + TX – SUBVENTION DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#30021 du 10-02-2020), de **Groupe Akifer Inc.**, au montant de **990. \$ + taxes**, relative aux travaux effectués entre le 30 avril 2019 et le 10 février 2020 en lien avec le mandat confié de procéder à l'analyse de vulnérabilité des installations de production d'eau potable de la Ville; cette dépense étant prélevée à même la **subvention du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.03.20**

**ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 06.06.19 PORTANT SUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE SUR LA ROUTE 132 PAR LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC.**

**VU** la résolution numéro 06.06.19 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, le 3 juin 2019;

**ATTENDU QUE** les travaux autorisés à ladite résolution qui devaient être effectués par Les Entreprises Mont-Sterling Inc. l'ont plutôt été par le Service de la voirie de la ville;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ABROGE la résolution portant le numéro 06.06.19 adoptée le 3 juin 2019** par le Conseil municipal alors réuni en séance ordinaire.

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.03.20**

**ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM) ET DÉLÉGATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISME / 182. \$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **ADHÈRE** à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et paie sa cotisation annuelle au coût de **182. \$ pour l'année 2020-2021**;
- **DÉLÈGUE** Messieurs **Renald Roy** et **Simon Landry**, afin de la représenter, le moment venu, à l'assemblée générale de l'organisme.

Il est, de plus, résolu que les coûts inhérents à cette adhésion soient et sont appropriés au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.03.20**

**APPROBATION DES TRAVAUX – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a fixé à 113 399. \$ la compensation de base à être versée à la Ville de Cap-Chat dans le cadre du programme PAVL dédié à l'entretien de son réseau local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** la compensation allouée à la Ville de Cap-Chat vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat a reçu à ce jour la somme de 113 399. \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **INFORME** le **ministère des Transports du Québec de l'utilisation de la compensation versée visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité**, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local.

**ADOPTÉE**

**RÉS.14.03.20**

**AUTORISER LE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. (DOSSIER NO. MUN2522) D'UN MONTANT DE 3 425.29 \$ EN RÈGLEMENT FINAL DE L'ÉVÉNEMENT SURVENU LE 28 OCTOBRE 2019 AU 50 RUE NOTRE-DAME EST À CAP-CHAT – BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** le 28 octobre 2019, un refoulement d'égoût s'est produit au 50 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat alors qu'une intervention du service des travaux publics était en cours sur la conduite principale;

**ATTENDU QUE** l'assureur de la municipalité à qui a été référé la réclamation du propriétaire a réglé le dossier pour la somme de 8 625.29 \$;

**ATTENDU QU'**à titre de sauvegarde et par mesure préventive, la municipalité avait déjà engagé des frais de l'ordre de 4 074.61 \$;

**VU** la clause de rétention contenue à la police d'assurance de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de 3 425.29 \$ à BFL CANADA risques et assurances Inc. en règlement complet et final du dossier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.15.03.20**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-CHAT ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC. (CRSBP GÎM)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-Chat a le droit et la responsabilité de créer une bibliothèque municipale pour les besoins de sa population;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* confie au CRSBP GÎM la responsabilité de desservir sur son territoire les municipalités de moins de 5 000 citoyens;

**ATTENDU QUE** la municipalité et le CRSBP GÎM se sont entendus sur les termes et conditions d'une « convention de service » ayant pour but d'assurer à la bibliothèque publique de la municipalité de Cap-Chat, les services documentaires, professionnels, techniques ou informatiques;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE madame le maire, Marie Gratton, et monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, à signer la « Convention de service » intervenue entre la municipalité et le CRSBP GÎM.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.16.03.20**

**AUTORISER L'ACHAT DE QUATRE HABITS DE PROTECTION (BUNKER) ET DE TROIS CASQUES POUR LES BESOINS DU SERVICE INCENDIE / L'ARSENAL – 8 655. \$ + TX – SURPLUS ACC.**

**ATTENDU QUE** la norme relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services incendies mentionne que les habits de protection (bunker) de même que les casques ont une durée de vie utile de dix ans et une fois ce délai atteint, ils doivent être renouvelés;

**ATTENDU QUE** quatre habits et trois casques du Service incendie de Cap-Chat ont atteint le délai de péremption;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat**, auprès du fournisseur l'Arsenal, de **quatre (4) habits de protection (bunker)**, au coût de 7 520. \$ + taxes (SOUM048960 du 12-02-2020) et de **trois (3) chapeaux**, au coût de 1 135. \$ + taxes (SOUM048822 du 04-02-2020), l'ensemble des achats totalisant la somme de **8 655. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.17.03.20**

**AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION DANS LE VÉHICULE D'URGENCE FORD (F-250) – SERVICE INCENDIE / TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – 1 474.83 \$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#177957 du 20-02-2020) des équipements de communication vendus et installés par **Télécommunications de l'Est**, au montant de **1 474.83 \$ + taxes**, servant au véhicule d'urgence Ford (F-250), de l'année 2020, du Service incendie; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.18.03.20**

**AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES POUR L'IDENTIFICATION AU SERVICE INCENDIE DU VÉHICULE FORD (F-250) – 2020 / CONCEPT K – 3 838.91 \$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures** (#303943 et #304059 du 21-01 et 25-02-2020), de **Concept K – Gestion Michel Dugas Inc.**, au montant de **3 838.91 \$ + taxes**, pour l'identification au Service incendie du véhicule Ford (F-250), de l'année 2020; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

#### RÉS.19.03.20

#### **MANDAT CONFIE À LA FIRME AKIFER POUR EFFECTUER LA RÉVISION DES AIRES DE PROTECTION ET DES INDICES DE VULNÉRABILITÉ À L'INTÉRIEUR DES AIRES DE PROTECTION DES PUIITS NOS. 1, 2 ET 3 / 21 241. \$ + TX - SUBVENTION & BUDGET RÉG.**

**VU** la résolution numéro 28.03.19 confiant à la firme Akifer le mandat de réaliser une analyse de vulnérabilité des puits d'eau potable de la Ville de Cap-Chat;

**ATTENDU QUE** la Ville a obtenu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une bonification de l'aide allouée devant servir à la révision des aires de protection des puits d'eau potable;

**ATTENDU QUE** la firme Akifer est en mesure de procéder aux travaux de révision nécessaires et offre de le faire moyennant la somme de 21 241. \$ + taxes;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONFIE** à la firme **Akifer** le mandat d'effectuer la révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité DRASTIC des puits d'eau potable nos 1, 2 et 3 de la municipalité selon la liste des travaux à réaliser et l'estimation des coûts de **21 241. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée à même une **subvention et au budget régulier**.

**ADOPTÉE**

#### RÉS.20.03.20

#### **MANDAT DE REPRÉSENTATION CONFIE À Me JEAN-FRANÇOIS ROY, AVOCAT, DANS LES DOSSIERS EN INSTANCE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL EN LIEN AVEC LE CONGÉDIEMENT DE DEUX POMPIERS / BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QU'**à la suite du congédiement de deux pompiers survenus le 6 décembre 2019, **ceux-ci ont formulé des plaintes devant la CNESST qui ont finalement abouties au Tribunal administratif du travail où elles sont contestées par la Ville;**

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy, avocat, pour représenter les intérêts de la Ville dans les dossiers inscrits au Tribunal administratif du travail en lien avec le congédiement de deux pompiers, survenu le 6 décembre 2019.**

Il est, de plus, résolu que tous les frais inhérents au présent dossier sont appropriés au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

#### **MOT DU MAIRE**

- Communiqué de presse du MFFP concernant la présence de faons de caribou sur le mont Blanche-Lamontagne;
- Entrée en vigueur d'un nouveau règlement provincial concernant la mise en application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (communément appelée la Loi sur les chiens dangereux);
- Invitation à consulter la programmation des activités pour la Semaine de la relâche scolaire;
- Visionnement « Immersions » reporté au 19 mars 2020;
- Banque de candidatures ouverte pour le camp de jour estival 2020;
- Journée de l'emploi en Haute-Gaspésie, local du Club des 50 ans et + au 134, 11<sup>ème</sup> Rue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts ;
- Rappel concernant le service de mariage civil offert par la Ville de Cap-Chat.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 21h12 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARIE GRATTON**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**